

**Conservatoire  
des Sites Lorrains**

<http://www.cren-lorraine.fr>

Le Conservatoire des Sites  
Lorrains est membre de la  
Fédération des Conservatoires  
d'Espaces Naturels



Suivi écologique  
2008

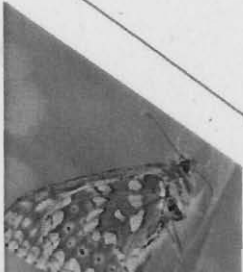


26038-01 RM



Agence de l'eau  
Rhin-Meuse

## Complément d'étude sur la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) en Lorraine



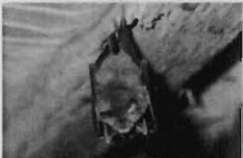
Danier de la Saône - E. Sardet



Goutte croisée - S. Perre



Grue cendrée - F. Schwaab



Petit rhinolophe - F. Schwaab



Andromède - M. Ribette



Cazeau d'Europe - A. Munier



Immortelle des sables - P. Wernain



Vipère aspic - F. Schwaab



Plan de gestion réalisé par le Conservatoire des Sites  
Lorrains avec le soutien de :



Conservatoire des Sites Lorrains - 14, place de l'Eglise - 57930 Fénétrange  
Tél. : 03 87 03 00 90 - Fax : 03 87 03 00 97 - [cslfenetrange@cren-lorraine.fr](mailto:cslfenetrange@cren-lorraine.fr)

## Table des Matières

1. Introduction.....	3
2. Prospections complémentaires.....	3
2.1. La Plaine.....	3
2.2. Le Barba.....	4
3. Etat de la population relictuelle.....	4
3.1. Bilan démographique 2008.....	4
3.2. Estimation des capacités reproductives.....	5
3.3. Capacité d'accueil du cours d'eau.....	5
4. Perspectives.....	6
Bibliographie :.....	6

## 1. Introduction

Le Conservatoire des Sites Lorrains a entrepris en 2007 l'étude de faisabilité d'un plan de conservation de la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) en Lorraine. Ce mollusque bivalve s'avère en fait dans un état très critique puisqu'il n'en subsiste plus que quelques individus sur un court tronçon du Neuné, affluent de la Vologne. Le faste des populations historiques a disparu pour ne plus subsister que dans les musées, les archives et quelques mémoires locales.

La connaissance fine du statut de cette espèce en Lorraine s'avère cependant lacunaire. La poursuite des études en 2008 tend donc à combler deux points cruciaux :

- la recherche d'autres populations sur la base de la confirmation de données historiques;
- l'évaluation des capacités reproductives des derniers individus vivants connus,

Ces deux points doivent permettre de faire le choix parmi les deux options se présentant pour élaborer un plan de sauvegarde de l'espèce, à savoir :

- > soutenir la population autochtone par élevage de larves produites *in natura*, ou,
- > introduire des spécimens allochtones sur des cours d'eau compatibles avec les exigences biologiques de l'espèce, mais où la Mulette autochtone est assurément disparue pour éviter la pollution génétique.

Le présent rapport tachera d'apporter des éléments de réponse à ces enjeux et de présenter les perspectives qui en découlent.